



Rencontre Directions – Organisations Syndicales des DREAL Auvergne et Rhône-Alpes (DIR OS)

30 avril 2015 14h-17h à Lyon

Présents : 5 FO (Auvergne et Rhône-Alpes), 1 Solidaires (Rhône-Alpes), 4 UNSA (Auvergne et Rhône-Alpes), 3 CGT (Rhône-Alpes), 7 Administration (Auvergne et Rhône-Alpes, dont un stagiaire de l'IRA)

Contexte de la réunion :

L'ordre du jour ainsi que les premiers documents relatifs à la réunion ont été envoyés aux participants la veille (mercredi midi), d'autres documents ont été remis en séance. Les OS n'ont donc pas eu le temps de les étudier.

La direction précise qu'elle est consciente du caractère tardif de ces envois. Ces documents vont être présentés directement en réunion. Seules des réactions à chaud sont attendues de la part des OS, pas une validation. Concernant les sujets et documents qui le nécessitent, ils seront présentés à nouveau dans les instances de concertation officielle. Les chefs de services sont également destinataires de ces documents et devront faire part de leurs réactions.

Ce contexte explique le caractère particulier de cette réunion, qui n'a pas permis autant d'avancées concrètes que la première réunion DIR/OS. Compte tenu des nombreuses informations transmises par la direction, les OS ont toutefois souhaité rédiger un compte-rendu afin que chaque agent puisse être informé.

1. Informations générales

Lors de ce point à l'ordre du jour sont abordées notamment les communications en conseil des ministres du 22 avril 2015 et les dernières avancées de la fusion des régions Auvergne et RA.

Chacun a pu noter qu'**aucun directeur régional n'a été désigné pré-figurateur**. Chaque ministère a déjà fait des choix indépendamment des autres (les directeurs concernés avaient été contactés par le ministère). Cependant, l'équilibre des territoires et la parité (homme-femme) n'étaient pas respectés. Le premier Ministre a donc exigé une coordination des ministères concernés pour assurer une meilleure répartition géographique et un meilleur respect de la parité dans les choix de préfigurateurs. Par exemple pour certaines régions qui fusionnent à 3, tous les préfigurateurs étaient de la même région. Cela n'est pas admissible pour l'affichage vis-à-vis des élus ; en effet, c'est un sujet politiquement compliqué, car il est étroitement lié aux questions de

choix de la capitale régionale et de l'équilibre des territoires. Pour autant, tous les ministères sont en difficulté à cause de cette absence de nomination.

La question du rôle du préfet de région est également abordée, puisqu'un nouveau préfet de région a été nommé à la tête de la région RA (M. DELPUECH). La direction reconnaît que ce changement constitue un défi qui exige un travail accru pour faire connaître et reconnaître la DREAL par la préfecture de région : cela nécessite beaucoup de relationnel, de pédagogie, qui mobilisent tant la direction que les équipes. La direction se rend compte combien les missions et les modes de fonctionnement de la DREAL sont parfois mal connus par les préfets. Par exemple, pour le séminaire de préfiguration du 13/05, les « directeurs de UT DREAL » ont été invités, illustrant une certaine confusion.

La direction présente ensuite la méthode de travail proposée par le préfet de Région qui consiste à solliciter beaucoup les services de l'Etat.

Ex : réunions prévues avec le préfet et Mme Mesurolle, en tant que directrice de projet désignée pour assister le préfet, organisation d'un atelier de travail avec l'ensemble des services régionaux. En outre, une réunion par semaine (mardi matin) est prévue avec le SGAR (préfet, DR et DDI). Selon la direction, ces contacts étroits et réguliers vont lui permettre d'identifier les alertes (par exemple, en cas d'évolution de la position du préfet vis-à-vis des DREAL). Elle dit être vigilante face à des initiatives possibles de la part de la préfecture de région, par exemple, face à des possibles velléités de récupérer la gestion des effectifs (expérience négative sur l'ATESAT).

Pour l'instant, pas de réponse à la question soulevée sur « les achats et l'immobilier », qui sont cités comme devant être « a minima » mis en commun, dans la communication du 22 avril 2015. Plusieurs autres interrogations restent en suspens : celle de la recherche de l'équilibre entre le niveau départemental et régional, celle de la gouvernance régionale, la signification du terme « confortement » pour le rôle des départements... La question de l'équilibre des territoires est également essentielle. Le préfet d'Auvergne a rappelé que l'objectif de la fusion n'est pas de dépeupler Clermont-Ferrand, mais son renforcement pourrait découler de choix de mutualisation départementale.

La modification du nom des UT DREAL est abordée, notamment pour éviter la confusion avec les UT DIRECCTE. L'administration trouve cette remarque pertinente et propose de soumettre cette idée au ministère.

La question du tempo de préfiguration est également abordée :

L'organigramme cible doit être atteint dans 3 ans (et non plus 5 comme initialement annoncé).

Mais les autres échéances n'ont pas été modifiées :

- Lieu du siège + macro-organigramme incluant la désignation des différents lieux d'implantation (=organigramme jusqu'au niveau « pôle » pour l'Auvergne ou « unité » pour RA) + effectifs : à présenter d'ici fin juin.

En résumé, les derniers événements relatifs à la réforme territoriale sont sources de nombreuses interrogations, voire d'une possible déstabilisation du processus engagé à l'échelle de la DREAL AURA. Pour autant, la direction estime que le partage des rôles est clair entre :

- le préfet de région : il doit veiller à l'équilibre des territoires tout en regroupant les services autour d'une capitale ;

- les DREAL : elles doivent trouver une organisation et un fonctionnement satisfaisants. Concrètement, le préfet s'appuiera sur les macro-organigrammes issus des travaux des directeurs régionaux. Les deux peuvent et doivent être menés en parallèle.

L'ensemble de ces incertitudes renforcent la conviction de la direction sur la pertinence de la méthode adoptée jusqu'à présent (« il faut suivre la feuille de route ») : poursuivre la réflexion des groupes de travail sur les différentes options possibles pour le futur macro-organigramme, anticiper la question du pré-positionnement afin de définir les règles à établir.

En complément, quelques précisions de la part de la direction :

- les résultats de l'écoute externe (travail mené par la MIGT pour connaître les attentes des partenaires extérieurs des DREAL) seront présentés aux OS (après présentation au CODIR du 4 mai)
- des échanges nombreux et réguliers ont lieu avec les directions centrales (SG, principalement) pour remonter les alertes émanant du terrain (ex : FAQ ou questions de la direction). Pour l'instant, la DREAL AURA y est reconnue pour la qualité du dialogue, de la méthode et de la communication (intranet de préfiguration, notamment).

2. Tableaux de suivi

Quelques compléments et rectification sur le tableau dialogue social sont apportés :

- L'ICR (instance de concertation régionale) Rhône-Alpes n'aura pas lieu le 28 mai 2015 mais en septembre ;
- La CGT est opposée au CT commun ;
- Une réunion DIR OS est prévue le 22 mai 2015 ;
- La prime de restructuration de service (PRS) est uniquement possible en cas de fermeture de poste et de mobilité géographique ;
- La mise en place de la cellule d'écoute externe sera rajoutée au tableau.

Suite à une remarque, le tableau de suivi des questions posées à l'AC sera complété pour effectuer un suivi plus précis (ex : date de la question, date à laquelle elle est remontée à l'AC)

Deux questions sont abordées :

- Le ministère de l'intérieur a annoncé qu'il allait finaliser la reprise des effectifs « sécurité routière et éducation routière ». Mais le SG MEDDE a déclaré ne pas être au courant. Un courrier spécifique sera adressé à l'AC sur ce point. Il est précisé que pour l'Auvergne ces effectifs représentent 1,1 ETP en DREAL, les effectifs étant essentiellement en DDT03, Préfecture 15 et 43 et DDPP63.
- La question sur la PFR sera re-formulée pour être posée au niveau national. Elle sera également examinée au niveau local en lien avec le repositionnement, puisque celui-ci nécessite une analyse fine de la situation de chaque agent. Une réponse rapide à la question est annoncée dans la FAQ de l'intranet de préfiguration.

3. Organisation d'un CT commun

En l'absence de consensus de la part des OS sur ce point (opposition de la CGT), et malgré les réponses positives de la CFDT, de FO, de Solidaires et de l'UNSA, la proposition d'organiser un CT commun sur les sujets « Préfiguration DREAL AuRA » ne peut pas être retenue.

La direction souhaite avancer les CT suites aux annonces nationales, afin que ceux-ci aient lieu avant la remontée du macro-organigramme au Préfet (fin juin).

4. Cellule d'écoute

Une cellule d'écoute sera mise en place. Un prestataire extérieur sera chargé de cette prestation et la proposition de cahier des charges sera à l'ordre du jour des CHSCT. D'ici là, sa rédaction sera revue, notamment pour les points suivants, après examen du projet présenté par la direction :

- clarification du paragraphe 1.2. qui précisera la situation actuelle ;
- inclusion de la phase de mise en place (2016-2018) dans le contrat ;
- précision de la question de la levée de la confidentialité ;
- introduction d'une possibilité de consultation collective ;
- suppression de la phrase "Ces réunions devront également aider à préparer la communication interne à faire auprès du personnel" en fin de point 2.1.
- précisions à apporter sur les compétences des psychologues, les lieux d'interventions, la

- distance attendue pour être à proximité, les phasages des rendus ;
- modification du point 3 pour intégrer la présentation aux 2 CHSCT ;
 - ajout dans les annexes (point 4) des bilans sociaux des DREAL et des rapports d'activité ;
 - ajout en point 5 de la liste et du développement des sigles.

Les modalités d'information des agents seront précisées lors des CHSCT (ex : informations individuelles aux agents en maladie...).

NB : Les CHSCT se tiendront a priori le 19 mai en Rhône-Alpes et le 26 mai en Auvergne.

Le mode de validation du document par les deux CHSCT devra encore être précisé ultérieurement.

5. Prépositionnement des agents: 3 schémas qui concernent la phase transitoire

3 schémas figurants les organigrammes sont distribués et commentés en séances :

- Le premier est celui des services actuels (au 01/10/2015) avec la projection 2016, avec affichage des postes supprimés, nouveaux ou modifiés (les postes seront affichés avec l'intitulé et l'affichage du titulaire).
- Le deuxième est celui des postes qui seront publiés au dernier trimestre 2015.
- Le troisième est la projection au 01/01/2016, il distingue les postes supprimés au 01/01/2016, ceux supprimés au départ de l'agent, les nouveaux postes ouverts, ceux transférés à Lyon au départ de l'agent de CLF, ceux transférés à CLF au départ de l'agent de Lyon, ceux modifiés et les postes non modifiés.

NB : Le nom d'unité (Rhône-Alpes) et de pôle (Auvergne) sera remplacé par division.

En préambule, les questions de l'abandon des commissions de consultation locales et des CAP à Clermont-Ferrand sont abordées par les OS. Selon la direction, un changement de lieu ne modifiera pas la qualité des décisions qui y sont prises pour les différentes catégories d'agents concernés (surtout ceux de catégorie C).

Il est précisé que, pour les services fusionnés qui seront sur plusieurs implantations (Lyon, Clermont, Saint-Etienne, Grenoble, notamment), les suppressions de poste ne seront pas fléchées géographiquement, car le volume des effectifs final dépendra du pré-positionnement des agents. De plus, vu la taille du service à CLF (environ 250 personnes), l'administration précise que des ressources humaines resteront en local. L'administration rappelle également l'existence du droit de remord (et indique qu'il a été appliqué pour le CPCM de Grenoble).

La question des éventuels déménagements est également abordée par les OS. Pour l'instant, aucun déménagement massif n'est envisagé. Pour chacun des agents ou des services concernés par un nécessaire regroupement, la question des locaux sera abordée ultérieurement et, en phase transitoire, les services pourront être amenés à être provisoirement séparés.

Concernant le prépositionnement, la direction explique que la méthode envisagée est celle utilisée lors de la dernière réorganisation de la DREAL RA (2014). Il s'agit d'une méthode en 3 temps (voir description ci-dessus) pour permettre aux organigrammes d'évoluer en fonction des départs à la retraite ou des mouvements naturels (mutation).

Une discussion avec les agents sera possible après la publication des postes.

L'ensemble de ces éléments, qui sont simplement des ébauches de réflexion, devront être validés ultérieurement, en instance officielle (CT et CHSCT de septembre) :

- La direction envisage d'afficher que 100% des postes seront soumis au pré-positionnement.
- NB : même si une fiche de poste n'est pas modifiée, un changement d'environnement au niveau du service ou de la hiérarchie (changement de n+1) suffirait à considérer un poste comme modifié. Les règles de priorité devront donc être strictement définies.

A la question « quand les agents sauront que leur poste sera modifié ou supprimé ? », seules deux

phases sont rappelées : macro-organigramme (fin juin) et construction fine de l'organigramme (juillet - aout) . Le passage entre le macro-organigramme et la construction fine de l'organigramme fera également l'objet d'une réflexion approfondie. A cette fin, la direction attend beaucoup d'éléments à l'issue des groupes de travail en cours sur le macro-organigramme.

Un projet de note sera envoyé aux OS sur ce sujet en amont de la prochaine réunion DIR OS.

6. Cérémonie des vœux 2016

La réservation des salles pour la cérémonie des vœux doit être effective prochainement. La question du lieu et du mode d'organisation est soulevée mais non résolue. Doit-on le faire sur 1 ou 2 sites ? Sur 1 site cela permet d'afficher l'unité de la DREAL, mais avec le risque d'avoir une présence plus limitée et augure d'un choix délicat du site, en termes d'affichage. Sur 2 sites cela permet de mobiliser plus de personnes, mais limite les échanges géographiques. (nb : La cérémonie des vœux de la DREAL RA ressemble à l'AG de la DREAL Auvergne : elle se déroule sur une journée, et est consacrée en partie à la connaissance des services et des agents de la DREAL, sous un format « ludique » mais sans déplacement sur le terrain).

Calendrier de réunions

Une nouvelle date de réunion DIR/OS doit être trouvée en mai. Le lieu est également à fixer (Lyon ?, Clermont-Ferrand ?, entre les 2 ?, les 2 en visio ?). Elle abordera surtout la question du projet de macro-organigramme.